

# Le Mille Sabords du Crouesty.

Du jeudi 1<sup>er</sup> au dimanche 4 novembre 2007.  
Heures d'ouvertures publique : de 9 h 30 à 19 h

<b>Le Mille Sabords</b> <b>BP 70</b> <b>56640 Arzon</b> <b>02 97 53 62 88</b>
--

## A savoir & Renseignements pratiques.

- 
- **Les visuels Mille Sabords disponibles sur simple demande.**  
Pour vos encarts presse, impression de documents, ou insertion dans votre site Internet, sur simple demande par mail : [valerie.perrodod@lemillesabords.com](mailto:valerie.perrodod@lemillesabords.com), ou 02 97 53 62 88
  - **Hébergements.** Renseignements auprès de l'office du tourisme au 02 97 53 69 69 et [www.crouesty.com](http://www.crouesty.com)  
Ou sur le site du salon [www.lemillesabords.com](http://www.lemillesabords.com)
- 
- **A votre arrivée et pendant le salon.**
  - Vous devrez impérativement vous signaler au commissariat général : Nous vous remettrons vos badges exposants, et le laisser passer véhicule. Pour les exposants au sud et à flot commissariat général (bureau Mille Sabords). Pour les exposants au Nord et sous le chapiteau : Accueil 1 ( Office du Tourisme) .
  - **Déplacement sur le salon.** N'hésitez pas à utiliser la navette transrade gratuite PRIMAGAZ pour passer du Nord au Sud du salon.
  - **Surveillance pendant le salon.** Les chapiteaux, les villages et les terre-pleins d'exposition seront surveillés du mercredi 31 octobre au lundi 5 novembre et de 19 h 30 à 9 h. Les exposants pourront accéder à leur stand à partir de 8h30, et sur présentation de leur badge.
  - **Stationnement des véhicules.** Des parkings exposants sont à votre disposition à proximité du salon, sur présentation de votre badge, et dans la limite des places disponibles. AUCUN VEHICULE ne sera toléré à l'INTÉRIEUR DU SALON pendant les HORAIRES d'ouverture au PUBLIC. De ce fait, l'organisation se réserve le droit de sanctionner et/ou d'évacuer le véhicule, par tout moyen à sa disposition.
- 
- **Installations et manutentions pour les exposants de bateaux.**  
*Rappel : Les bateaux doivent obligatoirement être immatriculés avant le 1<sup>er</sup> juin 2007.*  
*A terre comme à flot, il est impératif de respecter votre emplacement.*
  - **A Terre.** Merci de lister vos bateaux exposés sur la page 2 du dossier d'inscription.  
**Franchise de port :** Les bateaux pourront être accueillis sur leur stand à terre à compter du **jeudi 25 octobre** et devront avoir quitter leurs emplacements le **dimanche 11 novembre**.  
**Déchargement camion,** possible à partir du **lundi 29 octobre**. Prévoir un rendez vous au minimum 2 semaines à l'avance auprès du service manutention de la capitainerie au **06 63 68 73 33**. Merci de penser à vos bords et divers calages. (*Attention ! pas de manutention le dimanche*).  
\* Pour les sortie d'eau travelift, prévoir un rendez vous au minimum 2 semaines à l'avance auprès du service manutention de la capitainerie au **06 63 68 73 34**. (*Attention ! pas de manutention le dimanche*).  
*Ces services seront directement facturés par la capitainerie.*  
\*ATTENTION ! Les bateaux exposés sur le terre plein technique du port du Crouesty, devront avoir quitté leurs emplacements, à la fermeture du salon, le 1<sup>er</sup> novembre.  
**Quai Sémaphore :** Pas de déchargement camion, seront exposés uniquement des bateaux transportables, sur remorque.  
\* **Mouvement de bateaux :** possible en dehors des horaires d'ouverture au public, sur présentation du badge Mille Sabords et sur justification de vente.
- 
- **A Flot.** (Pontons G et H en boucle). **4 bateaux maximum** par exposant.  
\* Sont accueillis les bateaux de 7,50 m minimum et de 12,00 m maximum. Les multicoques sont exclus pour des raisons techniques  
\* **Attention :** pour vous accueillir dans les meilleures conditions, il est **obligatoire de lister vos bateaux exposés à flot sur le feuille 3**.  
\* Les bateaux pourront être amarrés à compter du **jeudi 25 octobre** et devront quitter les pontons avant le **dimanche 11 novembre**.  
\* Les bateaux devront être munis d'une «bouée couronne» et du matériel pour doubler l'amarrage en cas de coup de vent.  
\* **A compter du mardi 30 octobre, plus aucune modification de bateau ne sera prise en compte.** Les places seront alors définitivement attribuées et chacun pourra remplacer un bateau, dans la mesure ou celui-ci est égal ou inférieur à la taille prévue initialement.

## A savoir & Renseignements pratiques (suite).

### ➤ **Chapiteaux et villages : Installation et achalandage des stands.**

- **Installation** le mercredi 31 octobre à partir de 8 h 30.
- **Démontage** : le dimanche 4 novembre à partir de 18 h et le lundi 5 novembre.

**Il est interdit de démonter son stand avant 18 h le 4 novembre**, sous peine d'exclusion pour l'édition 2008 !

**Attention ! Seuls les véhicules avec un laissez passer** pourront entrer dans l'enceinte du salon. (Hors livraison par transporteur). Pour éviter l'attente et les « embouteillages » autour des chapiteaux et villages, nous vous demandons de respecter la procédure qui sera mise en place par l'équipe du Mille Sabords.

- **L'achalandage des stands** pendant le salon sera effectué entre 8 h 30 et 9 h 30, sur présentation du badge Mille Sabords et avec les véhicules accrédités sur le feuillet 1. **AUCUN** véhicule ne pourra rester stationner à proximité des chapiteaux après 9 h 30.

### ➤ **Aménagement des stands.**

**Les stands** : module de base, de 3 x 3 m sur plancher. Cloisons de fond et de séparation à 2.50 m. Boîtier électrique compris. Les stands sont livrés nus, sans tissu mural et moquette.

**Les chapiteaux et villages** accueillent les exposants qui proposent du matériel technique d'occasion ou déclassé lié au nautisme. On y retrouvera également les services, assurances, experts, associations et la presse nautique... La décoration et antiquités de marine, le textile « bord de mer », et diverses activités ou créations liées au monde de la plaisance. Le Village Sud il accueille principalement les partenaires du Mille Sabords : institutions, éditions de presse nautique, financement et services. Aucune inscription ne sera validée sans l'accord du bureau du Mille Sabords.

La répartition des exposants entre les Villages et Chapiteaux, est définie par l'organisation et en application avec les descriptifs ci-dessus).

**Décoration des stands** : Tissus mural, réserve, revêtement de sol, supplément de spot et location de mobilier :

Merci de prendre contact avec France Location au 02 40 93 79 79 ou fax 02 40 93 77 99 ou atlantique@francelocation.com

**Ligne téléphonique temporaire** : Retourner par fax la demande d'abonnement temporaire à France Télécom au 02 97 02 85 02.

**Nettoyage des stands** : A la charge des exposants! Poubelles, conteneurs et bennes sont à disposition de tous. Pour une prestation de nettoyage, vous pouvez contacter APS au 02 97 53 61 17.

**Pour des raisons évidentes de sécurité (vent), les chapiteaux et les villages pourront être évacués à tout moment sur ordre des organisateurs du salon et en accord avec la préfecture.**

#### **Nous vous rappelons :**

Qu'il est interdit de démonter son stand avant 18 h, le 4 novembre.

Qu'il est interdit de coller papier, tissus, moquette sur les cloisons et les planchers.

Qu'il est interdit de peindre les cloisons faisant partie intégrante du hall.

Que les installations décoratives signalétiques ne devront pas déborder des limites du stand loué.

Qu'il est obligatoire d'utiliser des tissus ou matériaux ignifugés catégorie M1 sur les cloisons et fonds de stands, et de la moquette catégorie M3 au sol. Vous êtes chargés de présenter à la société organisatrice une photocopie du certificat de classement non feu au moment du montage.

Que les bouteilles de propane et butane sont interdites à l'intérieur des halls, sont exclues matières explosives et détonantes et en général toutes les matières dangereuses et nuisibles.

Qu'il est interdit de masquer ou de rendre l'accès difficile aux extincteurs et aux postes d'incendie.

Qu'il est interdit de fermer le stand avec une toile, même ignifugée, seul un filet NON FEU est autorisé.

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de couper l'interrupteur de votre stand le soir à la fermeture et que celui-ci doit rester accessible à tout moment.

Toutes les dégradations constatées, relatives au matériel d'exposition seront facturées.